



**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION**



**CHARTRE**

**POUR UNE ORIENTATION PROGRESSIVE ET ACCOMPAGNÉE  
AU SERVICE DE LA LIBERTÉ DE CHOIX ET DE LA RÉUSSITE DES LYCÉENS**

Entre le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI), le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ), la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des grandes écoles (CGE), la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI) et l'Association des proviseurs de lycées à classes préparatoires aux grandes écoles (APLCPGE).

**Préambule**

En 2021 comme aujourd'hui, le baccalauréat est le premier grade de l'enseignement supérieur. Il s'inscrit dans un parcours qui conduit le lycéen vers le 1<sup>er</sup> cycle des études supérieures ou vers l'insertion professionnelle, lorsque son cursus et son diplôme l'y auront préparé.

Les évolutions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du baccalauréat 2021 et du nouveau lycée général et technologique traduisent la multiplication des parcours, profils, et perspectives offerts aux lycéens et aux étudiants. Le nouveau lycée doit leur permettre à la fois d'élargir leurs choix de parcours scolaire et de mieux approfondir les disciplines qui les motivent. Ainsi, au-delà des enseignements communs, le lycéen choisira une série lorsqu'il sera dans la voie technologique et trois enseignements de spécialité lorsqu'il sera dans la voie générale.

Ses choix sont éclairés par l'accompagnement constant des équipes éducatives et des professionnels de l'orientation qui l'aident à trouver la motivation et les repères nécessaires pour conforter, avec sa réussite au lycée, les bases de sa réussite après le baccalauréat.

Avec l'appui des enseignants, éducateurs et professionnels de l'orientation, il pourra exprimer ses choix parmi les sept séries de la voie technologique ou les douze enseignements de spécialité de la voie générale. En première générale, le lycéen aura choisi trois enseignements de spécialité et il en poursuivra deux en classe de terminale. Les enseignements de spécialité de la voie technologique sont préemptés par le choix de la série.

Les choix des élèves ne supposent ni hiérarchisation ni parcours imposé. Ils sont construits avec bon sens et respectent leurs goûts, capacités et motivations pour des champs de connaissances qu'ils conforteront et pourront retrouver après le baccalauréat. Ils ne sont pas conditionnés par le choix préalable d'une formation de l'enseignement supérieur.

Dans la voie générale, les douze enseignements de spécialité se déclinent dans des domaines divers, qui peuvent être assemblés sans enfermer les élèves dans des parcours imposés. Leurs combinaisons sont destinées à leur ouvrir des horizons variés, sans exclusion.

Les compétences que l'élève aura développées en fin de lycée lui permettront de choisir, en classe de terminale, les formations post-bac en lien avec le projet personnel qu'il aura approfondi et sur lesquelles il sera le plus à même de réussir au vu des attendus de l'enseignement supérieur.

Une présentation des enseignements de spécialité de la voie générale est jointe en annexe de la présente charte.

Le choix des enseignements de spécialité réalisé en classe de seconde ne constitue en aucun cas le choix d'une formation d'enseignement supérieur. Il ouvre des horizons vers un champ des possibles très large dans l'univers des formations post-baccalauréat.

Le site « secondes2018-2019 » et le site « Horizons2021 », développé par l'Onisep en lien avec les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, fournissent des repères et des ressources d'information aux lycéens de seconde pour qu'ils construisent progressivement leur projet d'avenir. Ces sites sont régulièrement enrichis de fonctionnalités destinées à concrétiser les principes de la présente charte.

Pour favoriser la continuité entre l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur, la plateforme nationale de préinscription dans le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur, Parcoursup, s'inscrit dans le même esprit de démarche d'orientation éclairée et progressive et donne au lycéen de terminale la mesure des connaissances et compétences attendues pour réussir dans chaque formation d'enseignement supérieur proposée.

Elaborés pour être une clé de lecture des formations du supérieur qui puisse être utilisée par les proviseurs, les professeurs principaux et l'ensemble des acteurs de l'orientation, les attendus de l'enseignement supérieur facilitent et améliorent les échanges entre les acteurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire. Ils définissent, sans lien avec telle ou telle filière d'enseignement, les connaissances et compétences nécessaires pour réussir, dans les meilleures conditions, les études post-baccalauréat que le lycéen envisage.

**Au regard de ces orientations, pour permettre une compréhension partagée des enjeux des réformes en cours et assurer aux élèves comme à leurs familles une information claire, les signataires de la présente charte s'engagent sur des objectifs solidaires :**

- **d'information et d'accompagnement des élèves et des équipes des lycées généraux et technologiques,**
  - **de promotion et d'ouverture à la diversité des parcours scolaires,**
- et réaffirment le rôle des attendus de l'enseignement supérieur pour la réussite des futurs étudiants.**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Les signataires s'engagent à accompagner les établissements scolaires et d'enseignement supérieur pour favoriser la bonne compréhension de la réforme du baccalauréat général et technologique, les objectifs des nouveaux programmes et les enjeux associés à une orientation progressive des lycéens, en particulier les plus jeunes.

Ils favorisent, en concertation avec les autorités académiques et régionales, les échanges entre personnels de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, avec l'investissement des acteurs de l'enseignement supérieur dans les dispositifs d'information et d'orientation des lycéens de terminale. Ces actions comprendront l'intervention directe des étudiants auprès des lycéens, et plus particulièrement des étudiants ambassadeurs identifiés via la plateforme Parcoursup.

## **Article 2**

Les signataires s'engagent à favoriser la construction progressive de parcours choisis au lycée et à promouvoir la diversité des parcours scolaires, le décloisonnement des disciplines et l'égalité de valeur des enseignements de spécialité et des filières d'enseignement.

A cette fin, ils favorisent la participation de leurs équipes à l'accompagnement des élèves, pour des choix d'orientation progressifs, éclairés, motivés et qui renforcent les chances de réussite de ceux qui souhaitent poursuivre vers l'enseignement supérieur.

Ils encouragent les actions visant à aider les lycéens et leurs familles à comprendre les choix qui leur sont proposés, les perspectives offertes dans l'enseignement supérieur et leurs débouchés, en particulier par les semaines de l'orientation.

## **Article 3**

Les signataires s'accordent pour rappeler que les attendus de l'enseignement supérieur sont les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite dans chaque filière. Sous réserve de réforme ou d'évolution d'une formation, ils sont désormais stabilisés.

Les signataires s'engagent à informer les candidats que, compte tenu de l'ouverture et de la diversité des parcours que la réforme du baccalauréat garantit, les attendus ne sont pas destinés à exiger un enseignement de spécialité ou un parcours scolaire pour pouvoir entrer dans une formation d'enseignement supérieur, ni à limiter des choix ou créer de véritables conditions d'entrée dans une formation de l'enseignement supérieur. En revanche, ils éclairent le lycéen quant aux éléments qui favorisent sa réussite dans la formation qu'il vise et l'accompagnent dans la construction d'un parcours cohérent au regard de son projet personnel et professionnel. A ce titre, ils peuvent énoncer un certain nombre d'enseignements qui, s'ils ont été suivis par le lycéen au cours de son parcours scolaire, favoriseront sa réussite dans la formation choisie.

## **Article 4**

Conformément à l'objectif de transparence de la plateforme Parcoursup, les signataires s'engagent à informer les candidats des critères généraux d'examen des vœux en les explicitant dans les « caractéristiques » de chaque formation affichées sur la plateforme Parcoursup. Ces critères généraux éclairent ainsi le choix des candidats et l'appréciation portée par les professeurs et chefs d'établissement sur la Fiche Avenir.

## Article 5

Les établissements d'enseignement supérieur mettent en place des dispositifs de réussite pour accompagner le parcours de lycéens motivés pour s'engager dans une voie de formation, même lorsque les études secondaires n'y conduisent pas particulièrement, et pour laquelle leur réussite ne pourra y être garantie que moyennant un soutien, notamment disciplinaire ou méthodologique.

## Article 6

Les ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur s'engagent à informer les présidents d'université et les directeurs d'établissement dispensant une formation d'enseignement supérieur de la mise en place de la réforme du baccalauréat.

Ils organisent des temps d'information et de formation associant les équipes de direction et les équipes pédagogiques et éducatives de l'enseignement secondaire et supérieur, pour faciliter l'information des lycéens et de leurs familles.

La présente charte est signée pour une durée de 3 ans. Elle prend effet à la date de sa signature.

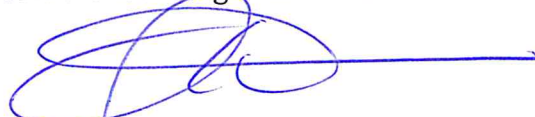
Paris, le 17 janvier 2019

Pour la Conférence des présidents d'université



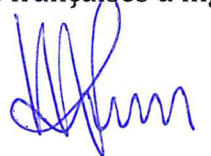
Guillaume GELLE

Pour la Conférence des grandes écoles



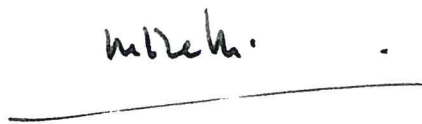
Anne-Lucie WACK

Pour la Conférence des directeurs  
des écoles françaises d'ingénieurs



Marc RENNER

Pour l'Association des Proviseurs de lycées  
à classes préparatoires aux grandes écoles



Jean BASTIANELLI

Le ministre de l'éducation nationale  
et de la jeunesse



Jean-Michel BLANQUER

La ministre de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation



Frédérique VIDAL

## ANNEXE 1 : PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE

### **Arts - Arts du cirque**

L'enseignement de spécialité **Arts du cirque** articule la pratique approfondie des disciplines de cirque, le développement d'une créativité sensible et la construction d'une culture essentielle pour l'analyse critique des œuvres circassiennes. Cet enseignement vise la réalisation d'une prestation personnelle, réfléchie et enrichie de références. Guidé par une équipe pédagogique pluridisciplinaire et des partenaires professionnels du cirque, le lycéen construit son propre terrain de recherche et d'expérimentation. Par la pratique d'au moins une discipline du répertoire et par l'étude des arts du cirque dans le temps et dans l'espace, le lycéen prend conscience de son rapport à l'autre, à l'espace et au monde, et participe à la construction de son projet personnel.

### **Arts - Arts plastiques**

L'enseignement de spécialité **Arts plastiques** associe l'exercice d'une pratique plastique et la construction d'une culture artistique diverse. Fondé sur la création artistique, il met en relation les formes contemporaines avec celles léguées par l'histoire de l'art. Il couvre l'ensemble des domaines où s'inventent et se questionnent les formes : dessin, peinture, sculpture, photographie, architecture, création numérique, nouvelles attitudes des artistes, nouvelles modalités de production des images. Prenant en compte cette pluralité de domaines et d'esthétiques, de langages et de moyens, de processus et de pratiques, il permet au lycéen de découvrir la diversité des œuvres, des démarches artistiques, de leurs présentations et de leurs réceptions. Il l'inscrit dans une dynamique d'expérimentation et d'exploration, de recherche et d'invention, d'encouragement aux projets individuels et collectifs, de rencontres sensibles avec la création artistique et de réflexion sur l'art.

### **Arts - Cinéma-audiovisuel**

L'enseignement de spécialité de **cinéma-audiovisuel** propose aux lycéens une formation aux formes les plus larges de la création en images et en sons, à partir d'approches historiques, stylistiques, techniques et sociologiques. Cet enseignement repose également sur la pratique de l'écriture, de la mise en scène, de la captation et du montage, et sur la découverte des techniques, des métiers et des contraintes économiques liées aux objets de grande diffusion (films, séries, vidéos diffusées sur Internet, jeux vidéo, etc.). En classe de première, l'attention se porte particulièrement sur le statut de l'auteur : comment un style et un propos peuvent-ils se développer dans les contraintes multiples du système de production ? Comment le projet d'un réalisateur peut-il émerger d'un processus collectif porté tant par une équipe artistique que par une équipe technique ?

### **Arts - Danse**

L'enseignement de spécialité **Danse** associe l'acquisition d'une culture artistique vivante et ambitieuse, et la pratique artistique qui amène l'élève à conduire un travail chorégraphique personnel. Grâce au partenariat avec les structures culturelles, l'élève rencontre des artistes et leurs œuvres ; il approfondit ainsi son questionnement sur l'art chorégraphique et apprend à porter un regard éclairé et critique sur la pluralité des pratiques dansées. Il développe enfin des connaissances et des compétences propres au champ chorégraphique, en prenant appui sur d'autres champs disciplinaires et d'autres domaines de la pensée et des arts.

### **Arts - Histoire des arts**

L'enseignement de spécialité **d'histoire des arts** propose aux lycéens un panorama des formes de création artistique et s'attache à étudier leur contexte de création, quelles que

soient leur époque et leur origine géographique. Cet enseignement a pour objectif de dispenser des clés d'analyse pour l'approche et la compréhension des arts plastiques, de la musique, des arts du spectacle, du cinéma, de l'architecture, etc. Il offre également une initiation aux pratiques culturelles en confrontant les lycéens aux œuvres grâce à des visites de différentes institutions culturelles. En classe de première, l'enseignement est centré sur les modalités de création d'une œuvre : les techniques, l'artiste, le public et ses attentes ; le contexte politique, économique, social et artistique ; la popularité et la postérité de l'œuvre au fil du temps.

### **Arts - Musique**

L'enseignement de spécialité de **musique** (classe de première, voie générale) développe les compétences fondamentales nécessaires à l'expression musicale individuelle et collective. Les lycéens acquièrent une culture musicale large et approfondie forgée par l'écoute, l'analyse et l'interprétation d'un grand nombre d'œuvres. Ils réalisent des projets musicaux et développent ainsi leur réflexion sur les pratiques musicales et sur les fonctions assumées par la musique, hier et aujourd'hui, en France et ailleurs. Ils construisent également des compétences transversales liées, entre autres, à la réalisation de travaux en groupe ou à la présentation de travaux devant un public.

### **Arts - Théâtre**

L'enseignement de spécialité de **théâtre** propose d'associer une pratique de jeu et une expérience de spectateur approfondie par la découverte de nombreux spectacles et la construction d'une culture théâtrale. Cet enseignement permet l'acquisition du vocabulaire d'analyse essentiel pour comprendre les choix opérés pour la création d'un spectacle et de connaissances historiques par l'étude de plusieurs grandes époques de développement de l'art théâtral, y compris dans des traditions non-occidentales. Au-delà de l'adaptation d'un texte à la scène, l'élève s'interroge sur ce qui constitue et caractérise un spectacle, ainsi que sur la relation entre ce spectacle et ses spectateurs. Il découvre et expérimente, par une pratique de mise en scène, toutes les composantes techniques du théâtre.

### **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques**

La spécialité **Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques** propose des clés de compréhension du monde contemporain par l'étude de différents enjeux politiques, sociaux et économiques majeurs. Chaque thème est l'occasion d'une observation du monde actuel, mais également d'un approfondissement historique et géographique permettant de mesurer les influences et les évolutions d'une question politique. L'analyse, adossée à une réflexion sur les relations internationales, développe le sens critique des lycéens, ainsi que leur maîtrise des méthodes et de connaissances approfondies dans différentes disciplines ici conjuguées.

### **Humanités, littérature et philosophie**

La spécialité **Humanités, littérature et philosophie** propose l'étude de la littérature et de la philosophie de toutes les époques par la lecture et la découverte de nombreux textes afin d'affiner la pensée et de développer la culture du lycéen. Elle s'appuie sur plusieurs grandes questions qui accompagnent l'humanité, depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours : comment utiliser les mots, la parole et l'écriture ? Comment se représenter le monde, celui dans lequel on vit et ceux dans lesquels ont vécu et vivent d'autres hommes et femmes ? Cet enseignement développe ainsi la capacité du lycéen à analyser des points de vue, à formuler une réflexion personnelle argumentée et à débattre sur des questions qui relèvent des enjeux majeurs de l'humanité.

## **Langues, littératures et cultures étrangères**

L'enseignement de spécialité en **langues, littératures et cultures étrangères** (classe de première, voie générale) s'adresse à tous les lycéens souhaitant consolider leur maîtrise d'une langue vivante étrangère (l'allemand, l'anglais, l'espagnol ou l'italien) à un niveau d'utilisateur expérimenté. Il vise à faire acquérir une culture approfondie et diverse relative à la langue étudiée. En s'appuyant sur des supports variés et authentiques (œuvres littéraires, articles de presse, films, documents iconographiques, documents numériques ...), les élèves sont amenés à découvrir la spécificité de la culture propre à la langue étudiée, les œuvres patrimoniales majeures qui la constituent mais aussi les grandes questions qui traversent l'actualité des pays concernés ou qui ont forgé leur histoire.

## **Littérature, langues et cultures de l'Antiquité**

La spécialité **Littérature, langues et cultures de l'Antiquité** propose d'étudier de manière approfondie la langue, la littérature, l'histoire et les civilisations grecque et romaine en les mettant constamment en regard avec notre monde contemporain. Cette spécialité se fonde sur la lecture et la découverte de nombreux textes, en langue ancienne et en traduction, qui servent de supports à l'apprentissage du latin ou du grec. Le thème central « Vivre dans la cité », est décliné à travers l'étude des rapports entre hommes et femmes, des formes de la justice et de la place des dieux. En revisitant ainsi les modes de vie et de pensée des Anciens à la lumière de la modernité, l'élève en perçoit autant la singularité que la proximité. Il enrichit sa réflexion sur les sociétés antiques et contemporaines et acquiert une culture riche et diverse.

## **Mathématiques**

L'enseignement de spécialité de **mathématiques** permet aux lycéens d'explorer la puissance des mathématiques comme outil de modélisation et de représentation du monde, au travers de l'étude renforcée et approfondie des thèmes suivants : « Algèbre », « Analyse », « Géométrie », « Probabilités et statistique » et « Algorithmique et programmation ». Cet enseignement s'ouvre à l'histoire des mathématiques pour éclairer l'émergence et l'évolution des notions et permet aux lycéennes et aux lycéens d'accéder à un plus haut degré d'abstraction et de consolider la maîtrise du calcul algébrique. L'utilisation de logiciels, d'outils de représentation, de simulation et de programmation favorise l'expérimentation et la mise en situation. Les interactions avec d'autres enseignements de spécialité tels que physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, sciences de l'ingénieur, sciences économiques et sociales sont valorisées.

## **Numérique et science informatique**

L'enseignement de spécialité **Numérique et sciences informatiques** propose aux lycéens de découvrir des notions en lien, entre autres, avec l'histoire de l'informatique, la représentation et le traitement de données, les interactions homme-machine, les algorithmes, le langage et la programmation. Le lycéen s'y approprie des notions de programmation en les appliquant à de nombreux projets. La mise en œuvre du programme multiplie les occasions de mise en activité des lycéens, sous diverses formes qui permettent de développer des compétences transversales (autonomie, initiative, créativité, capacité à travailler en groupe, argumentation, etc.).

## **Physique-chimie**

L'enseignement de spécialité de **physique-chimie** propose aux lycéens d'explorer le réel, du microscopique au macroscopique, en étudiant l'"organisation et les transformations de la matière", le "Mouvement et les interactions", " les conversions et transferts d'énergie" et " les ondes et signaux". Cet enseignement promeut une alliance équilibrée entre deux aspects fondateurs de la discipline : l'expérimentation et la modélisation, qui conduisent

conjointement à la formulation mathématique de lois physiques validées. Les nombreux domaines d'applications tant de la vie courante que liés aux grands enjeux sociétaux (énergie, environnement) donnent à l'élève une image concrète, vivante et actuelle de la physique et de la chimie.

### **Sciences de l'ingénieur**

L'enseignement de spécialité **Sciences de l'ingénieur** propose aux lycéens de découvrir les notions scientifiques et technologiques au travers de trois grandes thématiques : « les territoires et les produits intelligents, la mobilité des personnes et des biens », « l'humain assisté, réparé, augmenté » et « l'éco-design et le prototypage de produits innovants ». Cet enseignement développe chez l'élève ses capacités d'observation, d'élaboration d'hypothèses, de modélisation, d'analyse critique afin de mieux comprendre la démarche de l'ingénieur. L'enseignement de sciences de l'ingénieur s'articule avec les apports des autres enseignements scientifiques du cycle terminal. Le programme introduit la démarche d'ingénierie design de produits innovants qui sollicite la créativité des lycéens, notamment au moment de l'élaboration d'un projet. Ce dernier permet aux lycéens de développer leur capacité à innover, à imaginer et matérialiser une solution à un type de problématique rencontré par un ingénieur.

### **Sciences économiques et sociales**

L'enseignement de spécialité **Sciences économiques et sociales** renforce et approfondit la maîtrise par les lycéens des concepts, méthodes et problématiques essentiels de la science économique, de la sociologie et de la science politique. Il éclaire les grands enjeux économiques, sociaux et politiques des sociétés contemporaines. En renforçant les approches microéconomiques nécessaires pour comprendre les fondamentaux de l'économie et en proposant une approche pluridisciplinaire qui s'appuie notamment sur les sciences sociales, cet enseignement contribue à l'amélioration de la culture économique et sociologique des lycéens.

### **Sciences de la vie et de la Terre**

L'enseignement de spécialité **Sciences de la vie et de la Terre** propose aux lycéens d'approfondir des notions en liens avec les thèmes suivant : « La Terre, la vie et l'organisation du vivant », « Les enjeux planétaires contemporains » et « Le corps humain et la santé ». Le programme développe chez le lycéen des compétences fondamentales telles que l'observation, l'expérimentation, la modélisation, l'analyse, l'argumentation, etc., indispensables à la poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur. Cette spécialité propose également à l'élève une meilleure compréhension du fonctionnement de son organisme, une approche réfléchie des enjeux de santé publique et une réflexion éthique et civique sur la société et l'environnement. La spécialité Sciences de la vie et de la terre s'appuie sur des connaissances de physique-chimie, mathématiques et informatique acquises lors des précédentes années et les remobilise dans des contextes où l'élève en découvre d'autres applications.

### **Biologie-écologie**

L'enseignement de spécialité de **biologie-écologie**, proposé dans les lycées agricoles, a pour objectifs d'acquérir et de consolider des connaissances sur l'organisation et le fonctionnement des systèmes vivants, d'aborder des problématiques écologiques et biologiques avec des arguments scientifiques. Il vise aussi à participer à la construction d'une culture scientifique solide, à la formation de l'esprit critique et à l'éducation citoyenne.